

Une articulation des temps de vie plus difficile pour les femmes

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 103 • Mars 2022



Au printemps 2020, la fermeture des écoles, des crèches et le confinement ont induit davantage de tâches domestiques et la nécessité de s'occuper plus des enfants. Les femmes y ont contribué davantage, révélant une répartition encore fortement inégalitaire au sein des couples. La période est également marquée par une augmentation du temps de travail plus forte pour les femmes. Moins souvent en chômage partiel que les hommes, plus souvent en télétravail, elles sont aussi plus nombreuses à occuper un métier-clé les exposant au risque sanitaire. Ainsi, lors du premier confinement, 312 500 actifs ligériens ont continué à travailler sur leur lieu de travail habituel pour répondre aux besoins de la population. Parmi eux, 60 % sont des femmes.

La crise sanitaire et le confinement de l'ensemble de la population mis en place au printemps 2020 pour réduire la propagation de l'épidémie de Covid-19, ont bouleversé les conditions de vie et de travail des ménages. La fermeture d'une grande partie des lieux de travail, des écoles et des garderies a contraint les Français à passer la majeure partie de leur temps chez eux, entraînant davantage de tâches domestiques et de temps à s'occuper des enfants. Pour préserver l'emploi, des dispositifs de maintien d'activité tels que les allocations de **chômage partiel** ou le recours massif au télétravail ont été mis en place au sein des entreprises.

Si le confinement a bouleversé nos vies, il est aussi révélateur des inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes, notamment concernant l'articulation entre les temps professionnels et personnels. L'enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov), dont la première vague d'interrogation a eu lieu en mai 2020, permet d'en dresser un état des lieux ► [sources](#).

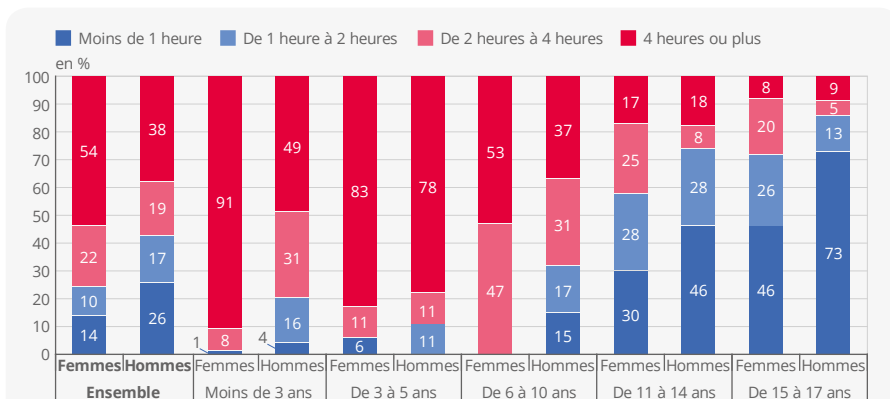
Les femmes s'occupent davantage des enfants que les hommes...

Durant le premier confinement, la fermeture des écoles et l'absence de modes de garde conduisent les parents à s'occuper davantage

de leurs enfants, notamment ceux de jeunes enfants ou d'enfants non-autonomes. Quel que soit l'âge du plus jeune enfant, les femmes passent plus de temps à s'en occuper. Elles sont 54 % à avoir mobilisé plus de quatre heures par jour à s'occuper des enfants contre 38 % des hommes. Lorsque le benjamin a moins de 3 ans, cette part atteint 91 % pour les femmes et 49 % pour les

hommes ► [figure 1](#). Chaque mère d'enfants de 6 à 10 ans, catégorie d'âge nécessitant le plus fort accompagnement pour l'école à la maison, a consacré au minimum 2 heures quotidiennes à ses enfants, contre 68 % des pères. Si les hommes ont consacré moins de temps aux enfants lorsqu'ils travaillaient à l'extérieur plutôt qu'à domicile, cette différence ne s'observe pas pour les femmes.

► 1. Temps quotidien consacré aux enfants selon le sexe du parent et l'âge du plus jeune enfant



Lecture : en mai 2020, parmi les mères dont le plus jeune enfant a entre 3 et 5 ans, 83 % déclarent consacrer en moyenne quatre heures ou plus par jour à s'occuper de leurs enfants.

Champ : personnes âgées de 20 à 60 ans résidant hors Ehpad, maison de retraite et prison, dans les Pays de la Loire, et vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans en ménage ordinaire.

Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1.

En partenariat avec :

... et passent plus de temps aux tâches domestiques

En France, en 2010, les femmes consacrent quotidiennement une heure et quarante minutes de plus que les hommes aux tâches domestiques. Dix ans plus tard, en période de confinement, de fortes inégalités subsistent.

Lors du premier confinement, dans les Pays de la Loire comme en **France de province**, les femmes passent plus de temps à s'occuper des tâches domestiques que les hommes, quel que soit le profil du ménage ou le mode de travail (sur site ou à distance). Ainsi, 20 % des femmes et 10 % des hommes consacrent quotidiennement au moins 4 heures à s'occuper des tâches domestiques courantes (cuisine, courses, ménage, linge), et respectivement 31 % et 16 % entre 2 et 4 heures ► **figure 2**.

A contrario, trois hommes sur quatre y passent moins de 2 heures par jour contre une femme sur deux.

Au sein des couples, le partage des tâches reste inégalitaire. En effet, 25 % des femmes en couple avec enfant consacrent quatre heures ou plus aux tâches domestiques, contre 10 % des hommes. Parmi les couples sans enfant, le constat est accentué. Les hommes participent moins aux tâches courantes : 3 % y consacrent quatre heures ou plus, contre 22 % des femmes.

Si ce constat semble sans appel, le ressenti du partage des tâches au sein du couple diverge selon le sexe.

En effet, 59 % des femmes déclarent

que ce sont plus souvent elles, voire toujours elles, qui prennent en charge les tâches domestiques courantes, tandis que 35 % jugent la répartition égalitaire. En revanche, la moitié des hommes juge que les deux membres du couple se partagent équitablement ce rôle.

Des disparités apparaissent selon la situation par rapport à l'emploi et le lieu d'exercice de l'activité (à domicile ou au lieu de travail habituel). Les femmes et les hommes qui n'ont pas travaillé, ont consacré plus de temps aux tâches quotidiennes que celles et ceux qui ont travaillé. Parmi ceux qui ont pu continuer à travailler, les femmes en télétravail y ont consacré moins de temps que celles travaillant à l'extérieur : une femme sur trois travaillant exclusivement depuis son domicile y a consacré au moins 2 heures, alors qu'elles sont une sur deux quand elles travaillent hors du domicile. Le constat est le même chez les hommes mais dans de moindres proportions : un télétravailleur sur dix contre un sur cinq travaillant à l'extérieur.

Cet écart peut être lié à un ressenti, certaines tâches réalisées dans la journée par les télétravailleurs passant peut-être inaperçues.

Une augmentation du temps de travail plus marquée chez les femmes

Par ailleurs, les télétravailleurs sont plus nombreux à estimer que leur temps de travail a augmenté. Ainsi, ils

disposeraient d'un temps plus limité pour ces tâches domestiques. Les femmes sont 22 % à déclarer que leur temps de travail a augmenté pendant le confinement, soit 10 points de plus que les hommes.

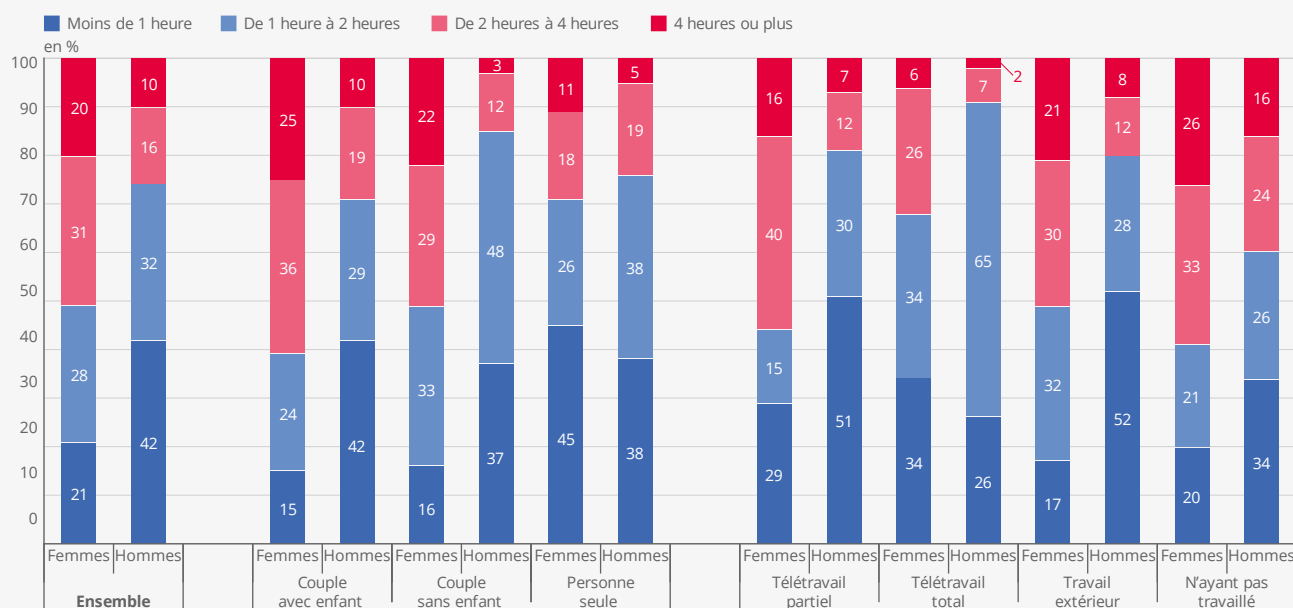
Le lieu d'exercice du travail a effectivement un impact important sur ce ressenti : les femmes en télétravail sont 29 % à déclarer une augmentation de leur temps de travail, contre 17 % pour celles travaillant à l'extérieur. L'écart est moins important pour les hommes : 18 % contre 11 %.

Plus de télétravail pour les femmes...

Lorsqu'elles ont continué à travailler, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à avoir eu recours au télétravail en partie ou totalement, alors qu'elles étaient moins nombreuses à déclarer avoir télétravaillé avant le confinement. Elles sont ainsi 25 % à avoir travaillé exclusivement depuis leur domicile, contre 21 % pour les hommes. En l'absence d'école et de garderie, les parents d'enfant mineur ont parfois dû conjuguer école à la maison, garde d'enfant et maintien d'activité : 45 % des mères ont télétravaillé, soit 10 points de plus que les femmes sans enfant. En revanche, avec ou sans enfant, les hommes ont autant eu recours au télétravail.

Si, avant le confinement, le télétravail était surtout le fait des cadres,

► 2. Temps quotidien consacré aux tâches domestiques selon le sexe, le type de ménage et la situation professionnelle dans les Pays de la Loire



Note : le type de ménage « famille monoparentale » n'apparaît pas pour des raisons de robustesse des données.

Lecture : en mai 2020, parmi les femmes en couple avec enfant, 25 % déclarent avoir consacré en moyenne quatre heures ou plus par jour aux tâches domestiques.

Champ : personnes âgées de 20 à 60 ans résidant hors Ehpad, maison de retraite et prison, dans les Pays de la Loire.

Source : Insee-Drees, enquête EpiCov, vague 1.

avec le confinement ce dispositif s'est élargi à d'autres catégories socioprofessionnelles. En particulier, les employés et les professions intermédiaires y ont eu accès, catégories dans lesquelles les femmes sont surreprésentées (67 %, contre 39 % pour les hommes).

... mais moins de chômage partiel

Dans les Pays de la Loire, 25 % des femmes et 22 % des hommes en emploi avant le confinement n'ont pas travaillé la semaine avant l'enquête, soit respectivement 2 et 4 points de moins qu'en France de province. Certains ont perdu leur emploi du fait d'un licenciement ou d'une fin de contrat : 4 % des femmes et 2 % des hommes. Pour les autres, l'arrêt d'activité s'explique par la pose de congés, les arrêts maladie ou gardes d'enfants, mais aussi par le recours massif au chômage partiel. Ce dispositif a moins concerné les femmes (32 %) que les hommes (41 %), notamment en raison d'une surreprésentation de ces derniers parmi les ouvriers, catégorie d'emploi la plus touchée par le chômage partiel.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à exercer un métier faisant partie des services considérés comme essentiels pendant le premier confinement (professions de santé, aides à la personne, etc.) et en première ligne dans le contexte de l'épidémie. L'Observatoire régional de santé d'Île-de-France a défini une liste de 35 métiers particulièrement exposés à la Covid-19 pendant le premier confinement car exercés sur le lieu de travail habituel. Ces métiers dits « **métiers-clés** » font partie des secteurs sanitaire, alimentaire, utilitaire et logistique, permettant de répondre aux besoins vitaux de la population. Ils se répartissent en quatre **sphères** selon le degré d'exposition au risque sanitaire. Le recensement de la population ► **sources** permet de caractériser les travailleurs appartenant à ces métiers-clés.

Les femmes plus exposées au risque sanitaire que les hommes

Dans les Pays de la Loire, 312 500 personnes exercent un métier-clé, soit un actif occupé sur cinq comme en France de province ► **figure 3**. Les femmes y sont majoritaires : 60 % des salariés. Ainsi, pendant le premier confinement, une active sur quatre est confrontée au risque sanitaire de la pandémie dans l'exercice de sa profession, contre un actif sur six.

► 3. Répartition des effectifs de métiers-clés, dans l'emploi total et proportion de femmes par sphères d'exposition

	Parmi les métiers-clés		Dans l'emploi total		Part de femmes dans les métiers-clés	
	Pays de la Loire	France de province	Pays de la Loire	France de province	Pays de la Loire	France de province
Sphère 1 - métiers en contact avec des patients en milieu hospitalier	27	28	5	6	87	84
Sphère 2 - métiers en contact principalement avec des patients hors du milieu hospitalier	19	21	4	4	81	80
Sphère 3 - métiers en contact fréquent avec principalement des clients ou des collègues	39	35	8	7	49	48
Sphère 4 - métiers en contact occasionnel avec principalement des clients ou des collègues	15	16	3	3	17	17
Ensemble des sphères	100	100	20	21	60	60

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2018, exploitation complémentaire.

L'exposition des femmes et des hommes au risque épidémique est liée à la composition des métiers-clés des quatre sphères. Les sphères 1 et 2 regroupent les métiers-clés de la santé. Dans les Pays de la Loire, les femmes sont présentes dans plus de huit emplois sur dix de ces deux premières sphères. Elles occupent ainsi 95 % des emplois d'aides à domicile et 50 % des postes de médecins. La sphère 3 regroupe des métiers en contact fréquent avec des clients et des collègues. Elle concentre autant de métiers-clés que les trois autres sphères réunies et 40 % des salariés exposés parmi les quatre sphères. Les femmes et les hommes y sont à effectifs égaux, cependant les métiers y sont diversement féminisés : 70 % des agents de nettoyage ou de caisse sont des femmes, contre moins de 6 % des pompiers, bouchers ou charcutiers. Enfin, la sphère 4 correspond aux métiers-clés en contact occasionnel avec des clients ou des collègues : 17 % sont des femmes. Ils regroupent les forces de l'ordre, les routiers ou les livreurs – professions très masculines, mais aussi les factrices – légèrement plus nombreuses que les facteurs.

Une moindre présence des métiers de la santé dans la région

Les salariés des sphères de santé (1 et 2) sont plus exposés au risque épidémique car en contact fréquent ou occasionnel avec des patients. Dans les Pays de la Loire, la proportion de ces métiers exposés est inférieure de 3 points à celle de la France de province. Ils rassemblent les métiers-clés de soins infirmiers et d'aides à domicile, très féminisés. La structure de l'emploi régional était déjà déficitaire dans ces métiers avant la crise. Ainsi, la part de ces métiers dans l'emploi total de la région est inférieure d'un point (9 %) à celle de France de province (10 %).

Rapportés à la population totale, 3,7 soignants sont présents pour 100 habitants dans les Pays de la Loire contre 4,0 pour 100 habitants en France de province. Globalement, parmi les femmes présentes dans les métiers-clés, les deux tiers travaillent dans les deux sphères professionnelles les plus exposées, un tiers dans la troisième sphère. Les hommes actifs dans les métiers-clés sont pour moitié dans la sphère 3 et pour un tiers dans la sphère 4. Ils sont moins d'un cinquième dans les sphères 1 et 2, plus exposées au risque de contamination.

Agroalimentaire et métiers de la route plus féminisés dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, les métiers de l'industrie alimentaire (employés et ouvriers de l'agroalimentaire) sont à la fois plus présents et plus féminisés. En effet, 9 % des salariés exposés y travaillent (contre 5 % en France de province), dont 42 % sont des femmes (39 % en France de province). Cette spécificité sectorielle du tissu économique régional a deux conséquences. D'abord, ce plus grand poids dans les Pays de la Loire (24 % contre 19 % en France de province) des métiers de l'industrie alimentaire, appartenant à la sphère 3, compense la moindre part dans les sphères de santé. Ensuite, la féminisation des métiers de l'agroalimentaire plus marquée dans la région concourt à augmenter la proportion des femmes exerçant dans l'ensemble des métiers-clés.

Tout comme pour l'agroalimentaire, les routiers (sphère 4) sont plus présents en proportion dans les Pays de la Loire (7 % contre 6 % en France de province) et ce métier est plus féminisé dans la région (1,4 point de plus).

Plus généralement sur l'ensemble des métiers « de la route » (ambulanciers, facteurs, livreurs, routiers, conducteurs de transports publics et chauffeurs de taxi), les Pays de la Loire se différencient de la France de province par deux aspects. D'une part, le poids de ces métiers dans

l'emploi exposé est supérieur : 15 %, contre 14 % en France de province. D'autre part, la féminisation est plus prononcée : 19 %, contre 17 % en France de province. Le taux d'emploi global des femmes dans les Pays de la Loire, supérieur à celui de la France de province (+ 3,5 points) explique cette

situation. De plus, les Ligériennes sont moins souvent au chômage (- 1 point). Enfin, par rapport à la France de province, les femmes sont davantage présentes dans quelques métiers spécifiques : conducteurs de transports publics, ambulanciers et chauffeurs de taxi. ●

► Sources

L'enquête **Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov)** a été mise en place par la direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la santé, l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Santé Publique France et l'Insee dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Son objectif est double : estimer la dynamique de l'épidémie aux niveaux national et départemental et étudier l'effet du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie.

La première vague de l'enquête s'est déroulée entre le 2 mai et le 2 juin 2020, à cheval entre le confinement de la population et le début du déconfinement. Ont été interrogées 135 000 personnes âgées de 15 ans ou plus au 1^{er} janvier 2020, résidant hors Ehpad, maison de retraite et prison, en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion, sélectionnées dans le fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) 2018 de l'Insee.

L'enquête comprend des questions détaillées sur la situation vis-à-vis de l'emploi (notamment l'activité partielle), les conditions de travail, en particulier le recours au télétravail et le temps de travail. Afin de réduire le temps de passation de l'enquête, certaines questions, comme celles portant sur l'évolution ressentie du temps de travail, n'ont été posées qu'à 10 % des enquêtés. Ce sous-échantillon est représentatif de la population cible, mais la précision de la mesure sur ces questions peut être plus faible.

Le **recensement de la population** fournit des statistiques sur les habitants et leurs caractéristiques à des échelons géographiques fins : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements, etc. Dans cette étude, il permet de caractériser les travailleurs des métiers-clés.

► Définitions

Le **chômage partiel** (ou activité partielle) est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de leur rémunération. L'étude prend en compte les personnes s'étant déclarées au moins en partie au chômage partiel.

La **France de province** recouvre l'ensemble des régions métropolitaines moins la région Île-de-France.

La grille des **métiers-clés** a été définie par l'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Île-de-France : elle combine la liste réglementaire établie par le ministère des Solidarités et de la santé sur les activités autorisées (arrêté ministériel du 15 mars 2020) et d'autres listes pragmatiques (guides de bonnes pratiques par métier, conseil de l'Institut national de recherche et de sécurité) édités en mars 2020.

Cette liste de 35 métiers revêt inévitablement une part d'arbitraire comme toute classification. Cependant elle permet de repérer les travailleurs-clés qui ont été les plus exposés à la Covid-19 car en activité sur leur lieu de travail habituel lors du premier confinement. Quatre **sphères** de métiers sont analysées suivant la proximité avec des patients, clients ou collègues. Ces sphères couvrent les domaines de la santé, de l'alimentation, des transports et de la sécurité.

Liste des métiers-clés et des sphères d'exposition :

- Sphère 1 – métiers en contact avec des patients en milieu hospitalier : agent hospitalier, aide-soignant, infirmier hospitalier et médecin hospitalier ;
- Sphère 2 – métiers en contact avec des patients hors du milieu hospitalier : aide à domicile, dentiste, infirmier libéral, masseur-kinésithérapeute, médecin libéral, pharmacien et sage-femme ;
- Sphère 3 – métiers en contact fréquent avec des clients ou des collègues : agent de nettoyage, ambulancier, boucher, boulanger, buraliste, caissier et vendeur dans des commerces essentiels, charcutier, chauffeur de taxi, conducteur de transport public, éboueur, employé dans l'agroalimentaire, ouvrier de l'industrie essentielle (dont agroalimentaire), personnel funéraire, pompier, surveillant de prison, technicien dans des secteurs essentiels et vétérinaire ;
- Sphère 4 – métiers en contact occasionnel avec des clients ou des collègues : cuisinier de collectivité, exploitant de station-service, facteur, force de l'ordre, livreur et routier.

Isabelle Delhomme, Xavier Pétillon,
Yohann Rivillon (Insee)



Retrouvez plus de données en
téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Delhomme I., Pétillon X.**, « Premier confinement et égalité femmes-hommes - Les femmes en première ligne », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 119, mars 2022.
- **Fontaine M., Loizeau P.**, « 2020 : quels métiers sont les plus touchés par la crise sanitaire ? », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 93, septembre 2021.
- **Telle-Lamberton M., Bouscaren N.**, « Quels « travailleurs-clés » lors de la première vague de Covid-19 ? », *Focus Santé en Île-de-France*, Observatoire régional de santé Île-de-France, décembre 2020.
- **Barhouni M. et al.**, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », *in France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Givord P. et al.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.

